

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 103 (1958)
Heft: 12

Artikel: Un étrange candidat à la Légion étrangère
Autor: E.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous devons reconnaître ce danger tel qu'il est et lui opposer les meilleures armes que nous ayons et qui sont, pour le moment : nos canons légers de DCA.

* * *

Nous avons l'habitude, lorsque nous entendons parler de l'armée américaine, de voir les choses en grand. C'est l'armée du riche qui n'a pas besoin d'économiser ; d'où les barrages successifs installés autour des objectifs qui doivent être défendus. C'est l'armée du puissant qui a la supériorité aérienne, voire la maîtrise absolue de l'espace aérien ; c'est pourquoi l'on peut se permettre d'engager en première ligne des pièces qui sont beaucoup plus visibles que nos armes de 20 mm, en sachant aussi qu'une partie d'entre elles seront sacrifiées.

Quel que soit l'avis que l'on peut avoir en rapprochant ces points de vue des conditions suisses, il est intéressant d'apprendre ce que pense un combattant qui a l'expérience de la guerre ; même cet officier de l'armée du riche conclut qu'il vaut mieux une arme âgée peut-être mais qui a fait ses preuves et que la troupe connaît, plutôt que l'illusion d'engins ultramodernes qui coûtent très cher et n'offrent pas encore la garantie absolue du succès.

Lt. colonel RACINE, DCA

Un étrange candidat à la Légion étrangère

Le sdt. san. K. S., domicilié à Bâle, se rendit à Strasbourg en décembre 1957 pour s'engager dans la Légion étrangère. Il fut déclaré apte, mais quelques jours plus tard il fut licencié et renvoyé en Suisse ; le Deuxième Bureau avait en effet appris qu'il appartenait au Parti du travail et avait participé au Festival mondial de la jeunesse à Bucarest en 1953.

K. S. renouvela sa tentative au mois de janvier 1958 en franchissant la frontière à Saint-Louis en uniforme militaire. Il fut une seconde fois refusé. Au mois d'avril, il tenta sa chance pour la troisième fois en se rendant cette fois à Lyon ; là aussi, il fut refusé. Cette fois, il se présenta à la prison militaire à Lausanne et fut gardé en préventive, jusqu'au jugement du Tribunal militaire de division 10 qui le condamna à trois mois de prison sous le régime militaire pour avoir violé l'article 94 du code pénal militaire. Cette disposition défend à tout citoyen suisse d'entrer au service militaire d'une puissance étrangère sans avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil fédéral.

Le sdt. K. S. a été traité avec beaucoup d'indulgence, soit par les autorités militaires françaises, soit par la justice militaire suisse. On peut se demander pourquoi K. S. a mis tant d'insistance à entrer dans la Légion étrangère et quelle activité il comptait y déployer. Quels ont été les instigateurs de sa conduite étrange, et dans quel pays se trouvaient-ils ?

E. St.

Revue de la presse:

Nous extrayons ces trois thèmes d'actualité du numéro d'octobre 1958 de la *Revue des Forces françaises de l'Est*.

Formation des cadres du service du matériel

Le Centre de formation des brigadiers du service du matériel (C.F.B.S.M.) a pour mission de former les brigadiers du service du matériel au profit de toutes les unités de la métropole, des forces françaises stationnées en Allemagne et des troupes d'Afrique du Nord. Trois stages de quatre mois sont organisés chaque année, stages qui voient défiler annuellement à Metz quelque 2000 élèves.